FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# MULTITEC 5W-30

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

*Marque commerciale:* MULTITEC 5W-30

*N° de produit:* 214xxx

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

*Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:* Lubrifiant

*Descripteurs d'utilisation (REACH):*

| Catégorie de produit | La description |
|---|---|
| PC 24 | Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage |

*Utilisations déconseillées :* Aucune connue.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

*Nom et adresse de l'entreprise:*

**EUROLUB GmbH**
Freisingerstraße 25-27
85386 Eching
Germany
Tel.: +49 8165 9591-0
www.eurolub.com

*Personne à contacter:* Laboratory

| | |
|---|---|
| *Courriel:* | info@eurolub.com |
| ▼*Révision:* | 09/06/2026 |
| ▼*Version de la fiche de données de sécurité:* | 2.0 |
| ▼*Date de la précédente édition:* | 02/08/2023 (1.0) |

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : +49 8165 9591-0

Ce numéro n'est disponible qu'aux heures de bureau.

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

### 2.2. ▼Éléments d'étiquetage

| | |
|---|---|
| *Pictogramme(s) de danger:* | Sans objet. |
| *Mention d'avertissement:* | Sans objet. |
| *Mention(s) de danger:* | Sans objet. |
| ▼*Conseil(s) de prudence:* | |
| ▼*Générales:* | Sans objet. |
| ▼*Précautions:* | Sans objet. |
| ▼*Intervention:* | Sans objet. |
| ▼*Stockage:* | Sans objet. |
| ▼*Élimination:* | Sans objet. |
| ▼*Substances dangereuses:* | Ne contient aucune substance devant être mentionnée sur l'étiquette. |
| *Autre étiquetage:* | EUH208, Contient C14-16-18 Alkylphenol. Peut produire une réaction allergique. |

EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

▼*Autre:* Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

### 3.2. Mélanges

| Produit/composant | Identifiants | % w/w | Classification | Note |
|---|---|---|---|---|
| Bis(nonylphenyl)amine | N° CAS : 36878-20-3<br>N° CE: 253-249-4<br>REACH: 01-2119488911-28<br>N° index : | <1,5% | Aquatic Chronic 4, H413 | |
| C14-16-18 Alkylphenol | N° CAS : 1190625-94-5<br>N° CE: 931-468-2<br>REACH: 01-2119498288-19-XXXX<br>N° index : | <0,1% | Skin Sens. 1B, H317<br>Aquatic Chronic 4, H413 | |

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

**Autres informations**

-

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

*Généralités:* En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.
En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

▼*Inhalation:* En cas de gêne : sortez la personne à l'air frais.

▼*Contact cutané:* EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse.
Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

▼*Contact visuel:* Rincer délicatement à l'eau tiède. Retirer les éventuelles lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou de gêne oculaire persistante : consulter un médecin.

▼*Ingestion:* Rincez la bouche abondamment et buvez de grandes quantités d'eau. En cas de gêne continue : consultez une assistance médicale et présentez cette fiche de données de sécurité.

*Brûlure:* Sans objet.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

**Informations pour le médecin**

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

### 5.3. ▼Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. ▼Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

### 7.2. ▼Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune condition spéciale requise

| | |
|---|---|
| *Les compatibilités en matière de conditionnement:* | A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. |
| *Conditions de stockage:* | Pas d'exigences particulières. |
| *Matières incompatibles:* | Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts. |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

**▼DNEL**

C14-16-18 Alkylphenol

| Durée : | Voie d'exposition : | DNEL : |
|---|---|---|
| Effets systématiques à long terme - Travailleurs | Cutanée | 300 µg/kg/jour |
| Effets systématiques à long terme - Travailleurs | Inhalation | 1.17 mg/m³ |

▼**PNEC**

C14-16-18 Alkylphenol

| **Voie d'exposition :** | **Durée d'exposition :** | **PNEC :** |
|---|---|---|
| Eau de mer | | 10 µg/L |
| Eau douce | | 100 µg/L |
| Emission intermittente (eau douce) | | 1 mg/L |
| Installation de traitement des eaux usées | | 100 mg/L |
| Prédateurs | | 3.3 mg/kg |
| Sédiments en eau de marines | | 426.62 mg/kg |
| Sédiments en eau douce | | 4266.16 mg/kg |
| Sol | | 852.58 mg/kg |

**8.2.** ▼**Contrôles de l'exposition**

Appliquer un contrôle général pour éviter une exposition inutile.

*Précautions générales:* La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

*Scénarios d'exposition:* Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

*Limite d'exposition:* Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

*Mesures techniques:* Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

▼*Mesures d'hygiène:* Se laver les mains après utilisation.

*Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:* Pas d'exigences particulières.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle**

*Généralités:* Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

*Équipements respiratoires:*

| Type | Classe | Couleur | Normes | |
|---|---|---|---|---|
| Rien de spécial quand utilisé tel que prévu. | | | | |

▼*Protection de la peau:*

| Recommandé | Type/Catégorie | Normes | |
|---|---|---|---|
| Utilisez des vêtements de travail dédiés | - | - |  |

▼*Protection des mains:*

| Matériel | Épaisseur minimum (mm) | Délai de rupture (min.) | Normes | |
|---|---|---|---|---|
| Caoutchouc nitrile | 0,38 | > 480 | EN374-2, EN16523-1, EN388 |  |

*Protection des yeux:*

| Type | Normes | |
|---|---|---|
| Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales. | EN166 |  |

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| *État physique:* | Liquide |
| *Couleur:* | Brun |
| *Odeur / Seuil olfactif (ppm):* | Caractéristique |
| *pH:* | Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit. |

| | |
|---|---|
| *Densité (g/cm³):* | 0,849 (15 °C) |
| *Viscosité cinématique:* | 59 mm²/s (40 °C) |
| *Caractéristiques des particules:* | Ne s'applique pas aux liquides. |

**Changement d'état**

| | |
|---|---|
| *Point de fusion/point de congélation (°C):* | -33 |
| *Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):* | Ne s'applique pas aux liquides. |
| ▼*Point d'ébullition (°C):* | Aucune information disponible. |
| ▼*Pression de vapeur:* | Aucune information disponible. |
| ▼*Densité de vapeur relative :* | Aucune information disponible. |
| ▼*Température de décomposition (°C):* | Aucune information disponible. |

**Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie**

| | |
|---|---|
| *Point d'éclair (°C):* | 234 |
| ▼*Inflammabilité (°C):* | Aucune information disponible. |
| ▼*Température d'auto-inflammation (°C):* | Aucune information disponible. |
| ▼*Limite d´explosivité (% v/v):* | Aucune information disponible. |

**Solubilité**

| | |
|---|---|
| *Solubilité dans l'eau:* | Insoluble |
| ▼*n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):* | Aucune information disponible. |
| ▼*Solubilité dans la graisse (g/L):* | Aucune information disponible. |

### 9.2. Autres informations

*D'autres paramètres physiques et chimiques:* Aucune information disponible.

▼*Capacités oxydantes:* Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 10.6. ▼Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée**

Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼Danger par aspiration**

Ce produit ne présente pas de risque d'aspiration, en raison de sa viscosité.

**▼Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Aucune connue.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

**▼Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

**Autres informations**

Aucune connue.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. ▼Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.2. ▼Persistance et dégradabilité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.3. ▼Potentiel de bioaccumulation**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. ▼Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

**12.6. ▼Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune connue.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1. ▼Méthodes de traitement des déchets**

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

▼*Code CED:* 13 02 05*

Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

**Emballages pollués**

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | 14.1 ONU | 14.2 Désignation officielle de transport | 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 14.4 PG* | 14.5. Env** | Autres informations : |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ADR/ADN/RID | - | - | - | - | - | - |
| IMDG | - | - | - | - | - | - |
| IATA | - | - | - | - | - | - |

* Groupe d'emballage
** Dangers pour l'environnement

**▼Autre**

Marchandises non dangereuses conformément à ADR/ADN/RID, IATA et IMDG.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sans objet.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

| | |
|---|---|
| *Limites d'utilisation:* | Aucune particulière. |
| *Demandes de formation spécifique:* | Pas d'exigences particulières. |
| *Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées:* | Sans objet. |
| *Autre:* | Sans objet. |
| *Sources:* | Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.<br>Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à |

l'emballage des substances et des mélanges (CLP).
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

**Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3**

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H413, Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1**

PC 24 = Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

**▼Abréviations et acronymes**

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EC = Concentration efficace

ED = Dose efficace

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EL = Chargement efficace

ErC = Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration r

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

HP = Code de propriété de dange

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

IC = Concentration inhibitrice maximale X

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LC = Concentration létale

LCLo = a valeur est la concentration la plus faible d'une substance dans l'air qui aurait causé la mort d'animaux ou d'humains

LD = Dose létale

LOAEC = Concentration minimale pour un effet nocif observé

LOAEL = Dose minimale pour un effet nocif observé

LOEC = Concentration minimale pour un effet observé

LL = Chargement létal

LogKoc = Logarithme du coefficient de partage carbone organique–eau

LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau

LT = temps létal

M = Pour le facteur de multiplication

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NOAEC = Concentration sans effet nocif observé

NOAEL = Dose sans effet nocif observé

NOEC = Concentration sans effet observé

NOELR = Taux de chargement sans effet observable

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

**▼Autre**

Conformément à l'Article 31 de REACH, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Cette fiche de données de sécurité a été créée volontairement afin de fournir des informations pertinentes comme spécifié dans l'Article 32 de REACH.

**Validé par**

MSDS

## ▼Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.
Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.
Pays-langue : FR-fr